

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

À l'invitation du Gouvernement de l'Égypte et en concertation avec le Président et les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion du Bureau se tiendrait au Caire, à l'hôtel Grand Hyatt, Corniche El Nile, P.O. Box 2288, Garden City, Le Caire, Tel. + 20 2 3651 234, Fax + 20 2 3621 927, www: <https://:cairo.grand.hyatt.com>.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

1. La réunion sera ouverte le lundi 30 octobre 2006, à 9h30, au nom du Président du Bureau, S.E. M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Slovénie, par M. Mitia Bricelj, Secrétaire du Ministère correspondant.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP/BUR/65/1.
3. La réunion examinera et adoptera son ordre du jour. Un service d'interprétation anglais-arabe-français sera assuré à toutes les séances.
4. Il est prévu que le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour au cours de la journée et demie que dureront ses travaux, y compris un relevé de décisions. La clôture de la réunion devrait intervenir le 31 octobre vers le milieu de journée. Le rapport de la réunion sera établi à l'Unité MED par le Secrétariat et distribué aux membres du Bureau pour observations et approbation.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone

5. Le Coordonnateur du PAM présentera le document UNEP/BUR/65/3 "*Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone*".
6. La réunion sera invitée à formuler des observations concernant le Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à prendre note de son contenu.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen des questions spécifiques

7. Le Secrétariat présentera le document UNEP/BUR/65/4 comprenant un certain nombre de questions dont sera saisi le Bureau.
8. La réunion sera appelée à avoir un échange de vues sur ces questions, à conseiller le Secrétariat, à fournir des orientations s'il y a lieu et à prendre des décisions.

Point 5 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

9. La réunion se prononcera sur la date et le lieu de la prochaine réunion du Bureau.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

10. La réunion examinera toutes autres questions qui pourraient être soulevées par des participants.

Point 7 de l'ordre du jour: Conclusions et décisions

11. Le Secrétariat soumettra, pour adoption, un relevé de décisions. Le rapport de la réunion sera adressé aux membres du Bureau à un stade ultérieur pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

12. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le représentant du Président le mardi 31 octobre 2006 à 13 heures.

EMPLOI DU TEMPS

LUNDI 30 OCTOBRE 2006

- 9h30 1) Ouverture de la réunion Représentant du
2) Adoption de l'ordre du jour et organisation Président du Bureau
des travaux
- 10h 3) Rapport sur l'état d'avancement des activités Coordonnateur du PAM et
menées depuis la dernière réunion du Bureau membres du Bureau
des Parties contractantes
- 11h Pause café**
- 11h30 3) Rapport d'activité du Secrétariat (suite) Coordonnateur du PAM et
membres du Bureau
- 4) Questions spécifiques :
- a) Réunion extraordinaire des Points focaux Coordonnateur du PAM et
du PAM membres du Bureau
- b) Participation du PAM à la Stratégie
environnementale de la CE pour la
Méditerranée, et notamment l'Initiative
"Horizon 2020"
- 13h Pause déjeuner**
- 15h 4) Questions spécifiques (suite) Coordonnateur du PAM et
membres du Bureau
- b) (suite)
- c) Élaboration du projet de protocole relatif
à la gestion intégrée des zones côtières
- d) Nouvelle identité graphique du PAM
- 16h30 Pause café**
- 17h 4) Questions spécifiques (suite) Coordonnateur du PAM et
membres du Bureau
- d) (suite)
- e) Situation du Monténégro au regard de la
Convention de Barcelone

MARDI 31 octobre 2006

- 9h30 5) Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
- 6) Questions diverses
- 11h30 7) Conclusions et décisions
- Pause café**
- 13h 8) Clôture de la réunion Représentant du
Président du Bureau